
S E N A T

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Jeudi 3 novembre 1960. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a entendu l'exposé par M. le général Béthouart de son rapport sur le projet de loi de programme (n° 20, session 1960-1961) relative à certains équipements militaires.

Le rapporteur a conclu à l'adoption du texte gouvernemental, sous réserve de l'adjonction d'un amendement qui avait d'ailleurs été mis au point par un comité de rédaction composé de MM. Lecanuet, Monteil, de Chevigny, Pisani, le rapporteur et le président, MM. Barrachin et le général Ganeval s'étant abstenus.

Avant de mettre aux voix l'amendement présenté par le rapporteur, la commission s'est prononcée sur le texte d'un contre-projet présenté par M. Guy Petit et ainsi rédigé :

« Le Gouvernement déposera dans un délai de six mois un projet de loi d'armement relatif tant à la constitution de forces atomiques que de forces dites conventionnelles modernisées, comportant notamment la contribution de la France :

« 1° A la création de moyens communs de dissuasion dans le cadre de la Communauté atlantique ;

« 2° A l'unification de la défense européenne placée sous une autorité politique intégrée.

« Le Gouvernement pourra, en tant que de besoin, demander au Parlement la prorogation du délai fixé au paragraphe premier. »

Ce contreprojet fut repoussé par 21 voix contre 17 et 3 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Barrachin, Marcel Boulangé, Brajeux, Carcassonne, Defferre, Guille, de Lachomette, Lafay, Le Bellegou, Le Sassiér-Boisauné, Marcellin, Métayer, Mitterrand, Morève, Moutet, Périquier, Guy Petit.

Ont voté contre :

MM. d'Argenlieu, Bayrou, Sliman Belhabich, Berthoin, le général Béthouart, de Chevigny, Edgar Faure, le général Ganeval, de La Vasselais, Lecanuet, Lemaire, Leygue, Ménard, Merred Ali, Motais de Narbonne, Neddaf Labidi, Noury, Parisot, Pisani, Rotinat, Yver.

Se sont abstenus :

MM. Monteil, Sassi Benaïssa, Tinaud.

L'amendement du comité de rédaction était ainsi rédigé :

« Substituer aux deux derniers paragraphes de l'article A nouveau le paragraphe suivant :

« Le programme d'armement atomique défini par la présente loi a pour objet de mettre le Gouvernement en mesure :

« 1° De proposer aux alliés de la France la création d'une force commune de dissuasion dans le cadre de la Communauté atlantique ;

« 2° De favoriser l'unification politique de l'Europe en lui fournissant les moyens de participer en tant que telle et dans le respect des traités en vigueur aux tâches de l'Alliance.

« L'orientation ainsi fixée exprime la volonté de la France d'assurer sa sécurité sous la forme la plus efficace et la mieux adaptée à ses possibilités économiques et financières. »

La première partie de l'amendement comprenant les deux premiers alinéas et modifiée par l'adjonction du mot « unifiée » après les mots « d'une force commune » (sous-amendement de M. Edgar Faure) a été adoptée par 28 voix contre 11 et 2 abstentions.

Ont voté pour :

MM. d'Argenlieu, Bayrou, Sliman Belhabich, Berthoin, le général Béthouart, Brajeux, de Chevigny, Edgar Faure, le général

Ganeval, de Lachomette, Lafay, de La Vasselais, Lecanuet, Lemaire, Le Sassier-Boisauné, Leygue, Ménard, Merred Ali, Monteil, Morève, Motais de Narbonne, Neddaf Labidi, Noury, Parisot, Pisani, Rotinat, Tinaud, Yver.

Ont voté contre :

MM. Barrachin, Marcel Boulangé, Carcassonne, Defferre, Guille, Le Bellegou, Marcellin, Métayer, Moutet, Périquier, Guy Petit.

Se sont abstenus :

MM. Mitterrand, Sassi Benaïssa.

La deuxième partie de l'amendement, à partir du 2°, a été adoptée par 21 voix contre 13 et 7 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Sliman Belhabich, Berthoin, le général Béthouart, Brajeux, de Chevigny, de Lachomette, Lafay, Lecanuet, Lemaire, Le Sassier-Boisauné, Ménard, Merred Ali, Mitterrand, Monteil, Morève, Motais de Narbonne, Noury, Parisot, Pisani, Rotinat, Tinaud.

Ont voté contre :

MM. Bayrou, Marcel Boulangé, Carcassonne, Defferre, Edgar Faure, Guille, Le Bellegou, Leygue, Marcellin, Métayer, Moutet, Neddaf Labidi, Périquier.

Se sont abstenus :

MM. d'Argenlieu, Barrachin, le général Ganeval, de La Vasselais, Guy Petit, Sassi Benaïssa, Yver.

L'article A nouveau, ainsi modifié, a été adopté à main levée par 21 voix contre 13 et 2 abstentions.

A l'article premier, un amendement a été présenté par M. Pisani :

Rédiger comme suit l'article premier :

« Est approuvé, pour la période s'étendant de 1960 à 1964 inclus, un programme d'études, d'investissements et de fabrications de certains équipements militaires pour un montant total de 11.790,5 millions de nouveaux francs.

« Sous réserve de la satisfaction des besoins prioritaires de nos troupes en Algérie et de la modernisation avant le 1^{er} janvier 1963 des forces françaises en Allemagne, ce programme s'applique :

« 1° Aux fabrications de matériel aéronautique pour l'armée de l'air à concurrence de 1.730 millions de nouveaux francs ;

B. C. — 2.

« 2° Aux fabrications de matériel aéronautique autres que celles de l'armée de l'air et aux études et investissements de matériel aéronautique pour la défense nationale à concurrence de 1.407 millions de nouveaux francs ;

« 3° A des constructions de bâtiments de combat, aux études et aux expérimentations de l'engin balistique marin à concurrence de 1.147 millions de nouveaux francs ;

« 4° A la fabrication de certaines catégories de véhicules de l'armée de terre et de matériel nécessaire à la modernisation de celle-ci à concurrence de 1.778,5 millions de nouveaux francs ;

« 5° Aux études spéciales ainsi qu'aux études, investissements et fabrications d'engins spéciaux à concurrence de 5.228 millions de nouveaux francs ;

« 6° Au développement des moyens spécialisés d'étude, de recherche et de fabrication à concurrence de 500 millions de nouveaux francs. L'affectation et les règles d'emploi de ces crédits seront définies par la loi. »

Cet amendement a été adopté par 26 voix contre 10 et 6 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Barrachin, Marcel Boulangé, Carcassonne, Defferre, Duchet, Edgar Faure, Guille, de Lachomette, Lafay, de La Vasselais, Le Bellegou, Lecanuet, Lemaire, Le Sassier-Boisauné, Leygue, Marcellin, Métayer, Mitterrand, Monteil, Morève, Moutet, Neddaf Labidi, Noury, Guy Petit, Pisani, Sassi Benaïssa.

Ont voté contre :

MM. d'Argenlieu, Bayrou, Sliman Belhabich, le général Béthouart, de Chevigny, le général Ganeval, Merred Ali, Parisot, Piales, Yver.

Se sont abstenus :

MM. Berthoin, Ménard, Motais de Narbonne, de Nicolay, Rotinat, Tinaud.

Un amendement présenté par le groupe socialiste au même article premier était ainsi rédigé :

« Ajouter à l'article premier, paragraphe 2, après : « aux fabrications de matériel aéronautique pour l'armée de l'air », les mots : « par des usines préalablement nationalisées ».

Il a été repoussé par 20 voix contre 7 et 11 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Marcel Boulangé, Carcassonne, Defferre, Guille, Métayer, Mitterrand, Moutet.

Ont voté contre :

MM. d'Argenlieu, Barrachin, Bayrou, Belhabich, Berthoin, le général Béthouart, de Chevigny, Duchet, le général Ganeval, de La Vasselais, Lecanuet, Le Sassiier-Boisauné, Marcellin, Ménard, Merred Ali, Monteil, Noury, Parisot, Piales, Yver.

Se sont abstenus :

MM. Edgar Faure, Lafay, Leygue, Morève, Neddaf Labidi, de Nicolay, Guy Petit, Pisani, Rotinat, Sassi Benaïssa, Tinaud.

M. Guy Petit a déposé un amendement tendant à insérer un article premier *bis* additionnel ainsi rédigé :

« Insérer entre l'article premier et l'article 2 (nouveau) la disposition suivante :

« Article premier *bis*. — La mise en application de l'article premier est subordonnée à l'ouverture de négociations, sur l'initiative du Gouvernement français, en vue de constituer une force militaire, comportant à la fois des moyens atomiques et des moyens dits conventionnels, commune à l'Europe des Six, sous une autorité politique intégrée.

« Le Gouvernement présentera avant la fin de la présente session un rapport au Parlement justifiant de l'avancement de ces négociations et déposera, s'il y a lieu, un projet de loi l'autorisant à mettre en application l'article premier ci-dessus. »

Cet amendement a été adopté par 19 voix contre 14 et 7 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Barrachin, Marcel Boulangé, Carcassonne, Defferre, Duchet, Guille, de La Vasselais, Le Bellegou, Lecanuet, Le Sassiier-Boisauné, Marcellin, Métayer, Mitterrand, Monteil, Motais de Narbonne, Moutet, de Nicolay, Guy Petit, Sassi Benaïssa.

Ont voté contre :

MM. d'Argenlieu, Bayrou, Belhabich, Berthoin, le général Béthouart, de Chevigny, Edgar Faure, le général Ganeval, Ménard, Merred Ali, Parisot, Piales, Rotinat, Yver.

Se sont abstenus :

MM. Lafay, Leygue, Morève, Neddaf Labidi, Noury, Pisani, Tinaud.

L'ensemble du projet ainsi modifié, mis aux voix, a été repoussé par 27 voix et 11 abstentions.

Ont voté contre :

MM. d'Argenlieu, Barrachin, Bayrou, Belhabich, Berthoin, le général Béthouart, Marcel Boulangé, Carcassonne, de Chevigny,

Defferre, Duchet, Edgar Faure, le général Ganeval, Guille, Lafay, de La Vasselais, Le Bellegou, Le Sassièr-Boisauné, Marcellin, Ménard, Merred Ali, Métayer, Mitterrand, Morève, Parisot, Tinaud, Yver.

Se sont abstenus :

MM. Lecanuet, Leygue, Monteil, Motais de Narbonne, Neddaf Labidi, de Nicolay, Noury, Guy Petit, Piales, Pisani, Rotinat.

En raison de ce vote, M. le général Béthouart a démissionné de ses fonctions de rapporteur.

La commission a chargé son président d'exposer à la tribune les raisons du vote de la commission.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Judi 3 novembre 1960. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à un premier examen, purement comptable, du budget du Sahara sur le rapport de M. Louvel, rapporteur spécial. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 118.741.320 nouveaux francs, en diminution légère sur les crédits précédents, les dépenses en capital s'élevant, en ce qui concerne les crédits de paiement, à 164.798.000 nouveaux francs.

Un débat s'est instauré sur les houillères du Sud-Oranais, auquel ont participé MM. Louvel, Chochoy, Marcel Pellenc, rapporteur général, et Coudé du Foresto.

Le rapporteur a ensuite déploré la dualité d'administration entre l'Organisation commune des régions sahariennes et le Ministère du Sahara.

La commission a examiné l'article 53 du projet de loi de finances relatif à l'affectation du produit des redevances et des ressources fiscales prévues par l'ordonnance n° 58-1111 du 22 novembre 1958.

M. Louvel ayant indiqué que la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale avait émis le vœu d'une diminution du prix de l'essence, M. Jager, parlant au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, a rappelé que la commission dont il est membre avait émis un vœu semblable lors de la discussion du précédent budget. S'est instauré un débat sur cette question auquel ont participé MM. Coudé du Foresto, Alric et Armengaud.

M. Louvel a ensuite présenté son rapport sur l'administration provisoire des services de la France d'outre-mer, dont le montant

des crédits a été ramené pour les dépenses ordinaires à 6.042.316 nouveaux francs, en très forte diminution.

Le reclassement du personnel de cette administration a fait l'objet d'un débat auquel ont participé MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Louvel, rapporteur spécial, et Portmann. Il a ensuite été procédé à l'examen de l'article 66 de la loi de finances relatif à la dissolution de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Passant à l'étude du budget des départements et territoires d'outre-mer, dont les crédits s'élèvent à 90.370.007 nouveaux francs pour les dépenses ordinaires et à 105.800.000 nouveaux francs pour les crédits de paiement des dépenses en capital, M. Louvel, rapporteur, a souligné la multiplicité et l'importance des indemnités figurant à ce budget.

M. Claireaux est intervenu, au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, en ce qui concerne le niveau des salaires et le coût de la vie dans le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

La commission a enfin examiné l'article 44 de la loi de finances relatif à la participation des territoires d'outre-mer aux dépenses des services du Trésor.

Vendredi 4 novembre 1960. — *Présidence de MM. Alex Roubert, président, et Coudé du Foresto, secrétaire.* — M. Alex Roubert, président, a entretenu la commission des conclusions de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, saisie pour avis du projet de loi de programme, relative à certains équipements militaires, considéré comme adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence (n° 20, session 1960-1961). Après un débat auquel ont participé MM. Soufflet, Coudé du Foresto, Julien Brunhes, Maroselli, Marcel Pellenc, rapporteur général, de Montalembert, Driant et Alric, la commission, à la majorité, a maintenu ses conclusions antérieures tendant au rejet du projet de loi.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a donné à ses collègues connaissance d'une lettre qu'il a envoyée au Ministre des Finances et des Affaires économiques relativement aux créations d'emploi prévues dans les divers fascicules budgétaires.

Poursuivant l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1961, la commission a procédé à l'examen définitif du budget des postes et télécommunications, sur le rapport de M. Bernard Chochoy. Concernant les créations d'emploi dans les cadres des services régionaux des télécommunications, le rapporteur a porté à la connaissance de la commission les justifications nécessaires.

Le rapporteur a ensuite montré la nécessité des créations d'emploi au service des télécommunications.

Enfin, la commission a accepté l'amendement voté par l'Assemblée Nationale relatif à la suppression de l'augmentation de crédit attribué au traitement du ministre, mesure qui sera adoptée pour chacun des fascicules budgétaires.

M. Garet, rapporteur spécial, a présenté ses observations définitives sur le budget du Ministère de la Justice, proposant d'adopter les crédits votés par l'Assemblée Nationale. Le rapporteur spécial a fourni quelques précisions sur l'entretien des palais de justice, dont les crédits figurent au budget des affaires culturelles. Il a ensuite fait le point des créations d'emploi prévues à ce budget qui ont été approuvées par la commission.

M. Lachèvre, rapporteur spécial, a fait adopter définitivement par la commission les crédits de la marine marchande. Il a appelé l'attention de la commission sur l'aide de l'Etat en faveur de l'armement au cabotage ; sur l'article 6 du projet de loi de finances relatif au droit de timbre sur les connaissements, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a insisté sur le fait que les ressources fournies par cet article ne sont pas de droit affectées au financement des dépenses afférentes à l'établissement national des invalides de la marine. Après un débat au cours duquel sont intervenus notamment MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Colin, Julien Brunhes et Lachèvre, rapporteur spécial, la commission a adopté un amendement tendant à la suppression de l'article 6.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, les premiers articles constituant la première partie de la loi de finances pour 1961.

La commission a adopté la position prise par l'Assemblée Nationale, sauf en ce qui concerne l'article 3, sur lequel un amendement rédactionnel sera déposé, et l'article 6 précédemment supprimé.

Sur les articles 11, relatif à la réforme du fonds d'encouragement à la production textile, et 12, relatif au financement du budget annexe du fonds de régularisation et d'orientation des marchés agricoles, sont intervenus notamment MM. Alric, de Montalembert, Driant, Bousch et Houdet. En conclusion de ce débat, les articles 11 et 12 ont été réservés.

Après une suspension de séance, la commission a repris ses travaux l'après-midi par l'audition du rapport de M. Georges Portmann, rapporteur spécial, sur les crédits du Ministère des Affaires étrangères. Ceux-ci s'élèvent à 562.415.708 nouveaux francs en ce qui concerne les dépenses ordinaires. Un large

débat s'est instauré en particulier sur l'aide aux Français rapatriés ; M. Armengaud s'est félicité à ce sujet de la création d'un Commissariat spécialisé. M. Alex Roubert, président, a regretté la suppression de l'Office des biens et intérêts privés.

Sur les dépenses en capital, pour lesquelles les crédits de paiement se montent à 23.706.000 nouveaux francs, MM. Edouard Bonnefous et Tron ont attiré l'attention de la commission sur certaines acquisitions immobilières dans des pays étrangers. Le rapporteur spécial a conclu en déplorant que le budget présenté ne permette guère d'assurer le rayonnement de la France à l'étranger. M. Armengaud a posé diverses questions, en particulier sur les relations culturelles.

La commission a ensuite repris, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, l'étude des articles de la première partie de la loi de finances. MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Raybaud et Houdet sont notamment intervenus sur l'article 14 relatif au financement du Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole, pour lequel l'Assemblée Nationale a substitué au texte présenté par le Gouvernement prévoyant une majoration de la taxe de circulation sur les viandes, un nouveau texte prévoyant une taxe sur les corps gras d'origine végétale. La commission a ensuite adopté les autres articles de la première partie de la loi de finances dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale.

Samedi 5 novembre 1960. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Coudé du Foresto sur les crédits de l'aviation civile et commerciale, dont le montant, pour les dépenses ordinaires, est de 345 millions 676.504 NF. Le rapporteur spécial a évoqué la création de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (A. S. E. C. N. A.), entrée en fonctionnement le 1^{er} octobre 1960. Il a, d'autre part, insisté sur l'importance des progrès techniques dans le domaine de l'aviation. Un débat auquel ont participé MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, et Soufflet, a été instauré sur certaines transformations d'emploi prévues à ce budget. MM. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, et Soufflet sont intervenus sur les conditions de travail et de rémunération du personnel navigant technique et du personnel du contrôle de la navigation aérienne.

Le rapporteur a ensuite examiné les crédits pour les dépenses de sauvetage en mer et à terre, la météorologie, l'aviation légère. Passant à l'étude des dépenses en capital, dont le montant

s'élève, pour les crédits de paiement, à 294.380.000 NF, le rapporteur a mis en relief la nécessité de l'équipement moderne des aéroports et routes aériennes. Il a ensuite fait part à la commission de la situation d'Air France et d'Air Inter.

M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les services généraux du Premier Ministre, dont les crédits, pour les dépenses ordinaires, s'élèvent, pour 1961, à 101.517.267 NF, accusant une différence de 15.736.759 NF avec les crédits pour 1960.

Il a souligné, en particulier, la prolifération des organismes divers et l'augmentation des crédits des fonds spéciaux. Quant aux dépenses en capital, de 892.050.000 pour les crédits de paiement, l'essentiel est constitué par une subvention au Commissariat à l'énergie atomique. Le problème de l'évacuation des déchets radioactifs a été évoqué par M. Alex Roubert, président.

M. Coudé du Foresto a ensuite fait adopter son rapport sur le budget du Conseil économique et social, de 14.473.000 NF pour les dépenses ordinaires, et son rapport sur la Direction des Journaux officiels pour laquelle les crédits demandés sont de 13.856.879 NF pour les dépenses ordinaires et de 500.000 NF pour les crédits de paiement des dépenses en capital.

M. Tron, rapporteur spécial pour le Ministère des Finances et des Affaires économiques (II : Services financiers) a évoqué en particulier la situation du personnel de l'Office des changes, actuellement supprimé, et la situation du personnel douanier. Il a insisté sur l'importance des créations d'emploi prévues à ce budget, en particulier au titre des impôts, en application de la réforme fiscale. Le rapporteur a attiré l'attention de la commission sur l'importance des projets d'équipement électronique de l'administration centrale. La commission a émis des réserves quant aux crédits proposés pour ces deux derniers points. Ont été ensuite examinés l'article 64 du projet de loi de finances relatif à l'amélioration de la situation des rentiers voyageurs du secteur public et l'article 65 relatif à l'amélioration de la situation des rentiers voyageurs de l'ancienne caisse autonome d'amortissement.

M. Tron a enfin présenté son rapport sur le budget des Finances et Affaires économiques (I : Charges communes) dont les crédits pour les dépenses ordinaires sont de 15.129.032.136 NF. Il a souligné l'augmentation de la dette publique et de la dette viagère et évoqué la question de la rémunération de la fonction publique. Concernant les dépenses en capital, dont le montant,

pour les crédits de paiement, s'élève à 598.184.000 NF, le rapporteur a souligné l'importante augmentation de certains chapitres.

La commission a ensuite examiné les articles 63 et 74 du projet de loi de finances, le premier relatif au règlement en valeurs négociables du Trésor des indemnités allouées aux spoliés, le second relatif à l'approbation des prévisions de recettes et de dépenses du service des alcools.